

Notice : information de l'utilisateur

MAXIDEX 1 mg/g pommade ophtalmique

Dexaméthasone

Veillez lire attentivement cette notice avant d'utiliser ce médicament car elle contient des informations importantes pour vous.

- Gardez cette notice. Vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Si vous avez d'autres questions, interrogez votre médecin ou votre pharmacien.
- Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez pas à d'autres personnes. Il pourrait leur être nocif, même si les signes de leur maladie sont identiques aux vôtres.
- Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Voir rubrique 4.

Que contient cette notice ?

1. QU'EST-CE QUE MAXIDEX ET DANS QUEL CAS EST-IL UTILISÉ ?
2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS À CONNAÎTRE AVANT D'UTILISER MAXIDEX ?
3. COMMENT UTILISER MAXIDEX
4. QUELS SONT LES EFFETS INDÉSIRABLES ÉVENTUELS ?
5. COMMENT CONSERVER MAXIDEX
6. CONTENU DE L'EMBALLAGE ET AUTRES INFORMATIONS

1. QU'EST-CE QUE MAXIDEX ET DANS QUEL CAS EST-IL UTILISÉ ?

MAXIDEX est un anti-inflammatoire pour l'œil. Il contient de la dexaméthasone, un corticoïde puissant (une substance capable d'inhiber les réactions inflammatoires).

Il est utilisé chez l'adulte :

- dans le traitement des inflammations de la surface oculaire (conjonctive, cornée) et du segment antérieur de l'œil, lorsqu'elles sont sensibles aux corticoïdes.
- dans le traitement de lésions à la cornée provoquées par des produits chimiques, par des rayons, par des brûlures ou par des corps étrangers.
- en cas de greffe de cornée, pour inhiber la réaction contre la greffe.

2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS À CONNAÎTRE AVANT D'UTILISER MAXIDEX ?

N'utilisez jamais MAXIDEX :

- si vous êtes allergique à la substance active ou à l'un des autres composants contenus dans ce médicament mentionnés dans la rubrique 6.
- si vous souffrez ou pensez souffrir d'une infection oculaire non traitée causée par une bactérie.
- si vous souffrez ou pensez souffrir d'une kératite herpétique (herpès simplex), de la varicelle/herpès zoster ou d'une autre infection oculaire virale.
- si vous souffrez ou pensez souffrir d'une mycose oculaire ou d'une infection oculaire parasitaire non traitée.
- si vous souffrez ou pensez souffrir de tuberculose oculaire.
- si vous avez une plaie ou une infection au niveau de la surface de l'œil.
- après avoir éliminé un corps étranger de votre œil.

Avertissements et précautions

- Utilisez MAXIDEX uniquement pour instiller dans vos **yeux**.
- **N'utilisez pas ce médicament sans contrôle médical rigoureux.**
- Si vous avez le syndrome de Sjörgen (affection dans laquelle la bouche et les yeux sont exceptionnellement secs). Ce médicament ne constitue pas un traitement efficace.
- Ce médicament peut ralentir la guérison de votre **blessure oculaire**. Les AINS topiques (anti-inflammatoires non stéroïdiens) sont également connus pour ralentir ou retarder la guérison. L'utilisation simultanée d'AINS topiques et de stéroïdes topiques peut augmenter le risque de problèmes de guérison.
- Si vos **symptômes ne s'améliorent pas, s'aggravent ou réapparaissent brusquement**, consultez votre médecin.
- Si vous avez un **glaucome** (maladie oculaire due à une pression augmentée dans l'œil). Votre pression intraoculaire doit être contrôlée chaque semaine par votre médecin.
- Si vous avez été traité(e) ou êtes actuellement traité(e) pour une **infection oculaire due au virus de l'herpès**, l'utilisation de ce médicament peut raviver votre infection ou l'aggraver. Vous devez faire régulièrement examiner vos yeux par votre médecin.
- Si vous souffrez d'une maladie qui provoque un **amincissement des tissus de l'œil** (cornée ou sclère), demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien avant d'utiliser ce médicament. Ce médicament peut provoquer une perforation du globe oculaire.
- Si vous utilisez MAXIDEX pendant une longue période, vous risquez :
 - d'avoir une pression intraoculaire anormalement élevée. Votre pression intraoculaire doit être contrôlée régulièrement par votre médecin. Demandez conseil à votre médecin. Ceci est particulièrement important chez les patients pédiatriques, étant donné que le risque d'hypertension oculaire provoquée par les corticoïdes peut être plus élevé chez les enfants et se développer plus rapidement que chez les adultes. MAXIDEX n'a pas reçu l'avis favorable pour une utilisation chez les patients pédiatriques. Le risque d'élévation de la pression intraoculaire provoquée par les corticoïdes et/ou de développement d'une cataracte est accru chez les patients prédisposés (par exemple diabète).
 - de développer une cataracte (opacification du cristallin). Vous devez consulter régulièrement votre médecin en cas d'utilisation prolongée de MAXIDEX.
 - de développer le syndrome de Cushing suite à la présence du médicament dans le sang. Adressez-vous à votre médecin si vous ressentez un gonflement et une prise de poids au niveau de votre tronc et de votre visage car ce sont généralement les premières manifestations d'un syndrome appelé le syndrome de Cushing. L'inhibition de la fonction des glandes surrénales peut se développer après l'arrêt d'un traitement à long terme ou intensif avec MAXIDEX. Parlez-en à votre médecin avant d'arrêter le traitement par vous-même. Ces risques sont particulièrement importants chez les enfants et les patients traités par un médicament appelé ritonavir ou cobicistat.
 - d'être plus vulnérable aux infections oculaires. Consultez votre médecin si vous souffrez d'une infection oculaire. Vous devez prendre un autre traitement.
 - Des effets indésirables généraux peuvent survenir, surtout en cas de traitement à haute dose ou de traitement de longue durée.
- Contactez votre médecin en cas de vision floue ou d'autres troubles visuels.
- **Ne portez pas de lentilles de contact** (rigides ou souples) pendant le traitement d'une inflammation oculaire.
- Si vous utilisez d'autres médicaments, veuillez lire aussi la rubrique « Autres médicaments et MAXIDEX ».

Adressez-vous à votre médecin ou à votre pharmacien avant d'utiliser ce médicament.

Autres médicaments et MAXIDEX

Si vous utilisez d'autres préparations ophtalmiques, vous devez attendre au moins 5 minutes entre chaque administration. Appliquez votre pommade ophtalmique en dernier lieu.

Informez votre médecin si vous utilisez des AINS topiques. L'utilisation simultanée de stéroïdes topiques avec des AINS topiques peut augmenter le risque de problèmes de guérison de la cornée.

Informez votre médecin si vous utilisez le ritonavir ou le cobicistat, car ceux-ci pourraient faire croître la quantité de dexaméthasone dans le sang.

L'utilisation simultanée de MAXIDEX avec un collyre ayant pour effet de dilater la pupille (à savoir, de la classe des substances anticholinergiques, comme l'atropine) augmente le risque d'une élévation de la pression intraoculaire.

Informez votre médecin ou pharmacien si vous utilisez, avez récemment utilisé ou pourriez utiliser tout autre médicament.

MAXIDEX avec des aliments et boissons

Les aliments et les boissons n'ont pas d'influence sur votre traitement.

Grossesse et allaitement

MAXIDEX n'est pas conseillé pendant la grossesse ni l'allaitement.

Si vous êtes enceinte ou que vous allaitez, si vous pensez être enceinte ou planifiez une grossesse, demandez conseil à votre médecin ou pharmacien avant d'utiliser ce médicament.

Conduite de véhicules et utilisation de machines

La pommade ophtalmique en particulier peut provoquer une vue floue et ne peut pas être utilisée lorsque vous prévoyez de conduire un véhicule ou d'utiliser des machines.

MAXIDEX contient du parahydroxybenzoate de méthyle et du parahydroxybenzoate de propyle

Le parahydroxybenzoate de méthyle et le parahydroxybenzoate de propyle peuvent provoquer des réactions allergiques (éventuellement retardées).

3. COMMENT UTILISER MAXIDEX

Veillez à toujours utiliser ce médicament en suivant exactement les indications de votre médecin ou pharmacien. Vérifiez auprès de votre médecin ou pharmacien en cas de doute.

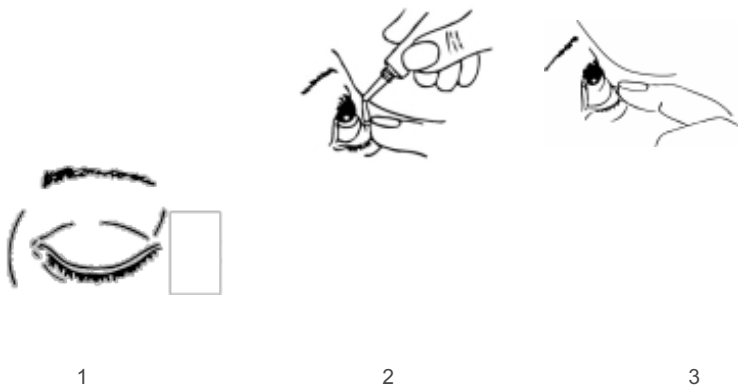
Votre médecin vous dira combien de temps vous devez utiliser MAXIDEX. **N'arrêtez pas le traitement prématurément.**

Si vos symptômes ne s'améliorent pas, s'aggravent ou réapparaissent brusquement, consultez votre médecin.

La dose recommandée est de :

- Appliquez 1 à 1,5 cm dans votre œil, 1 à 4 fois par jour.
- Dès que vous remarquez une amélioration, l'administration peut être diminuée à 1 fois par jour, pendant quelques jours.
- La pommade ophtalmique MAXIDEX peut être utilisée en association avec le collyre MAXIDEX.

Mode d'emploi :



1. **Lavez-vous les mains** avant d'utiliser MAXIDEX.
2. Asseyez-vous devant un miroir afin de voir ce que vous faites.
3. Dévissez le bouchon du tube.
4. **Veillez à ce que l'embout du tube ne touche rien d'autre**, car cela risquerait de contaminer le contenu.
5. Penchez la tête en arrière.
6. Tirez la paupière inférieure de l'œil affecté vers le bas avec un doigt jusqu'à ce qu'une « poche » se forme entre la paupière et l'œil (Figure 1). La noix de pommade doit être appliquée à cet endroit.
7. Approchez l'embout du tube de votre œil. Utilisez le miroir pour vous aider si nécessaire.
8. Ne touchez pas votre œil, la paupière, les surfaces avoisinantes, ni d'autres surfaces avec l'embout du tube.
9. Appuyer avec précaution sur le tube pour pousser une noix de pommade dans la « poche » (Figure 2).
10. **Fermez votre œil pendant quelques secondes** après application de la pommade (Figure 3).
11. Répétez, si nécessaire, les étapes 6 à 10 pour l'autre œil. Revissiez fermement le bouchon sur le tube.

Durée du traitement

La durée du traitement peut varier de quelques jours à plusieurs semaines. Cela dépend du type de lésion et de la réaction au traitement.

En cas de glaucome, le traitement doit être limité à 2 semaines, sauf avis contraire du médecin.

Si vous avez utilisé plus de MAXIDEX que vous n'auriez dû

- Si vous avez instillé plus de MAXIDEX que nécessaire **dans votre œil**, rincez-le à l'eau tiède. N'en instillez plus jusqu'au moment de votre dose suivante.
- Si vous avez utilisé trop de MAXIDEX ou avez **avalé** MAXIDEX accidentellement, prenez immédiatement contact avec votre médecin, votre pharmacien ou le centre Antipoison (**070/245.245**).

Si vous oubliez d'utiliser MAXIDEX

Instillez la dose oubliée dès que possible. **N'instillez pas de dose double pour compenser la dose que vous avez oublié d'instiller**. S'il est presque temps d'instiller votre dose suivante, ignorez la dose oubliée et reprenez votre schéma d'administration habituel.

Si vous arrêtez d'utiliser MAXIDEX

Si vous arrêtez le traitement **prématurément**, une exacerbation de votre inflammation peut se produire. **N'arrêtez pas brusquement l'utilisation de ce produit sans consulter votre médecin**. Votre médecin réduira peut-être progressivement la quantité utilisée afin de limiter le risque d'effets indésirables.

Si vous avez d'autres questions sur l'utilisation de ce médicament, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

4. QUELS SONT LES EFFETS INDÉSIRABLES ÉVENTUELS ?

Comme tous les médicaments, ce médicament peut provoquer des effets indésirables, mais ils ne surviennent pas systématiquement chez tout le monde.

Les effets indésirables ont été groupés selon leur fréquence d'apparition : « **très fréquent** » : se manifeste chez plus de 1 patient sur 10, « **fréquent** » : chez 1 à 10 patients sur 100, « **peu fréquent** » : chez 1 à 10 patients sur 1 000, « **rare** » : chez 1 à 10 patients sur 10 000, « **très rare** » : chez moins de 1 patient sur 10 000 et « **fréquence indéterminée** » : ne peut être estimée sur la base des données disponibles.

MAXIDEX contient de la dexaméthasone. Les effets indésirables suivants ont été observés avec des médicaments à usage ophtalmique qui contiennent de la dexaméthasone :

● Affections oculaires :

- **Fréquent** : gêne dans l'œil.
- **Peu fréquent** : inflammation de la surface de l'œil – inflammation de la conjonctive – sécheresse oculaire – coloration de la cornée – sensibilité à la lumière – vision floue – démangeaisons oculaires – sensation de corps étranger dans l'œil – augmentation de la production lacrymale – sensation anormale dans l'œil – formation de croûtes sur le bord de la paupière – irritation oculaire – rougeur oculaire.
- **Rare** : cataracte – glaucome – vue modifiée – infection oculaire.
- **Très rare** : perforation du globe oculaire.
- **Fréquence indéterminée** : ulcère cornéen - élévation de la pression intraoculaire – vision diminuée – lésions sur la cornée – paupière tombante – douleur oculaire – augmentation de la taille de la pupille.

● Réactions dans d'autres parties du corps :

- **Rare** : mauvais goût dans la bouche.
- **Fréquence indéterminée** : hypersensibilité – vertiges – maux de tête - diminution du fonctionnement de la glande surrénale - problèmes hormonaux : croissance de poils sur le corps (en particulier chez les femmes), faiblesse et fonte musculaire, vergetures (taches) violacées sur la peau, augmentation de la pression artérielle, règles irrégulières ou absence de règles, changements des niveaux de protéines et de calcium dans votre corps, croissance ralentie chez les enfants et les adolescents et gonflement et gain de poids au niveau du corps et du visage (appelés « syndrome de Cushing ») (voir rubrique 2 « Avertissements et précautions »).

Déclaration des effets secondaires

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement (voir informations ci-dessous). En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

Belgique	Luxembourg
Agence fédérale des médicaments et des produits de santé, Division Vigilance Boîte Postale 97 B-1000 Bruxelles Madou Site internet: www.notifieruneffetindesirable.be e-mail: adr@afmps.be	Centre Régional de Pharmacovigilance de Nancy Bâtiment de Biologie Moléculaire et de Biopathologie CHRU de Nancy – Hôpitaux de Brabois Rue du Morvan 54 511 VANDOEUVRE LES NANCY CEDEX Tél : (+33) 3 83 65 60 85/87 E-mail: crpv@chru-nancy.fr ou Direction de la Santé, Division de la Pharmacie et des Médicaments 20, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg-Hamm E-mail: pharmacovigilance@ms.etat.lu Tél. : (+352) 247-85592

5. COMMENT CONSERVER MAXIDEX

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

A conserver à une température ne dépassant pas 25 °C. Ne pas conserver au réfrigérateur.

Ne pas utiliser MAXIDEX plus de 4 semaines après la première ouverture.

N'utilisez pas ce médicament après la date de péremption indiquée sur l'étiquette et l'emballage après « EXP ». La date de péremption fait référence au dernier jour de ce mois.

Ne jetez aucun médicament au tout-à-l'égout ni avec les ordures ménagères. Demandez à votre pharmacien d'éliminer les médicaments que vous n'utilisez plus. Ces mesures contribueront à protéger l'environnement.

6. CONTENU DE L'EMBALLAGE ET AUTRES INFORMATIONS

Ce que contient MAXIDEX

- La substance active est la dexaméthasone 1 mg/g.
- Les autres composants sont la lanoline liquide anhydre, le parahydroxybenzoate de méthyle, le parahydroxybenzoate de propyle et la vaseline blanche

Aspect de MAXIDEX et contenu de l'emballage extérieur

MAXIDEX pommade ophtalmique est une pommade grasse, translucide, blanche à blanc cassé, homogène, délivrée dans un tube en aluminium de 3,5 g avec bouchon à visser.

Titulaire de l'Autorisation de mise sur le marché et fabricant

Titulaire de l'Autorisation de mise sur le marché

Novartis Pharma NV
Medialaan 40
B-1800 Vilvorde

Fabricant

SA ALCON-COUVREUR NV
Rijksweg 14
B-2870 Puurs
Belgique

Siegfried El Masnou, S.A.
Camil Fabra 58
El Masnou, 08320 Barcelona
Espagne

Novartis Pharma GmbH
Roonstrasse 25
90429 Nürnberg
Allemagne

Novartis Farmacéutica, S.A.
Gran Via de les Corts Catalanes, 764
08013 Barcelona
Espagne

Numéro de l'Autorisation de mise sur le marché : BE149895

Mode de délivrance : Médicament soumis à prescription médicale.

La dernière date à laquelle cette notice a été révisée est 11/2021.